



Aigle, le 18 Juin 2018

Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 2018-13 du
lundi 7 mai 2018**

relatif à

**La réponse du Postulat PLR du 7 mai 2015 : « Des infrastructures sportives de qualité
pour Aigle »**

Et

**À la demande de crédit pour l'organisation et la réalisation d'un plan stratégique des
Sports**

Commission composée de	Mmes	FEUZ Corinne HESS-BELLWALD Kathryn
	MM.	BARTOLONE Santino COTTIER Fabrice LAUNAZ Joël VOUILLAMOZ Yvan OLLOZ Philippe, 1 ^{er} membre
Délégué municipal :	M.	DEVAUD Gregory

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie au complet le mardi 29 mai 2018 à l'Hôtel de Ville. En présence de M. le Municipal Gregory Devaud. Nous le remercions de sa disponibilité et pour les nombreux renseignements fournis.

Nous ne répéterons pas les informations contenues dans le préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques compléments ou précisions que nous jugeons utiles pour une prise de position du Conseil.

Préambule :

Afin de garder une certaine cohérence, il n'était pas possible à M. Fabrice Cottier, « Dépositaire du postulat », d'être le premier membre de cette commission. Il a annoncé à celle-ci que M. Philippe Olloz en prendrait la présidence.

Contexte actuel :

La Commission remercie la Municipalité et salue le travail accompli pour ce préavis qui répond à ce postulat. La Commission déplore qu'il ait fallu attendre 3 ans, jour pour jour, pour avoir enfin des réponses. Certes ces réponses vont au-delà du postulat mais une réponse rapide aurait permis d'avoir une meilleure vision sur l'avenir. Par exemple sur les terrains de sports de l'école des Dents-du-midi.

La Commission et le dépositaire considèrent que ce préavis répond parfaitement au postulat.

Description du projet :

La Municipalité souhaite établir un « **plan stratégique des sports** ». Celui-ci est une vision sur les 10 à 15 années à venir. Pour ce faire, elle a besoin d'un mandataire externe qui dirigera et établira ce plan avec l'aide de la commission des sports de la commune qui se nommera alors « **commission de pilotage** », dont voici la composition :

2 délégués de sociétés locales
1 délégué du Cyclisme
2 délégués de la société civile
1 délégué des écoles (doyen des sports)

Pour la commission, Il serait judicieux d'y inclure un membre motivé du « **Sport-santé** » (Vœu n°1)

Le délai de réalisation de ce plan stratégique, à compter de l'accord du conseil communal, est de 6 à 9 mois. Donc utilisable au printemps 2019.

La Commission attire l'attention sur le fait qu'il faut absolument que tous les services de la commune puissent travailler main dans la main avec des outils performants afin de ne pas engendrer des frais supplémentaires lors de rénovation, d'entretien ou de construction. Ce plan stratégique est primordial mais il faut pour cela qu'il soit connu des autres services, de plus ce plan est voué à changer en tout temps et à évoluer, la commission aimerait que la Commune puisse disposer d'un coordinateur du sport (Vœu n°2).

La commission espère que la Municipalité incorpore soit autant, voire plus, motivée que le délégué municipal. De plus il est à relever que M. Pierre-Yves Brélaz a établi un mémoire de diplôme sur cette question. La commission souhaite que ce travail conséquent soit intégré dans les réflexions pour établir ce plan stratégique.

Il est impératif que ce « **Plan Stratégique** » donne un focus opérationnel avec un calendrier et non pas une vision future d'ensemble.

Ce focus opérationnel permettrait à la population de mieux connaître les intentions de la Municipalité et de mieux comprendre certaines décisions. (Vœu n°3).

La commission souhaite rappeler que le sport permet une cohésion sociale et aimerait donner la possibilité aux citoyens Aiglons de pouvoir pratiquer librement du sport, chose possible pour l'instant uniquement à la Planchette. La Commission propose d'ouvrir d'autres lieux rapidement (par exemple le terrain des Glariers en ne mettant plus de clôtures.) Pour rappel le terrain de sport de la Planchette va être fermé durant plusieurs mois, par conséquent, il n'y aura plus de terrains disponibles durant cette période pour nos citoyens. (Vœu n°4)

Vœux de la commission :

La Commission émet les vœux suivants :

- Vœu N°1 :** Intégrer au sein de la commission de pilotage un délégué « **Sport-Santé** ».
- Vœu N°2 :** Que la commune d'Aigle puisse disposer d'un coordinateur sport (taux d'occupation à définir).
- Vœu N°3 :** Que le plan stratégique possède un focus opérationnel.
- Vœu N°4 :** Qu'il y ait plus de surfaces sportives ouvertes et accessibles pour tous les citoyens Aiglons. (par ex. le terrain des Glariers).

Commission des Finances :

La CoFin a analysé les incidences financières décrites dans le préavis et propose d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que mentionnées.

Elle souhaite cependant que le montant maximum accordé ne soit pas entièrement utilisé et qu'il y ait plusieurs demandes d'offre.

Conclusion :

La Commission, **unanime**, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, tel que proposées dans le préavis :

Le Conseil communal d'Aigle

Vu le préavis n° 2018-13 du lundi 7 mai 2018

Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accepter la réponse au Postulat PLR du 7 mai. 2015 : « Des infrastructures sportives de qualité pour Aigle ».
2. D'autoriser la municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 70'000.- TTC.
3. D'amortir ce montant selon nos disponibilités, mais au maximum sur 3 ans.
4. D'adopter le projet et le processus d'établissement d'un plan stratégique des sports tel que présenté.

Au nom de la Commission

Ph. OLLOZ, rapporteur

